

ABONNEMENT.
 Six mois 30 fr.
 Un an 55 fr.
 Trois mois 16
 En ar. 8
 En ar. 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10
 En ar. 10
 En ar. 10
 Chez tous les Libraires :
 A SAUMUR,
 Chez M. DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne . . . 30 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75
RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions refusées et même payées
 sans restitution dans ce dernier cas.
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.
 Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.
On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez M. HAVAS-LAFITTE et Cie,
 Place de la Bourse, 8.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con- traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim- bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
23 Mai 1876.

DISCOURS DE M. DUFAURE
CONTRE L'AMNISTIE.

Nous empruntons au compte rendu ana- lytique de la Chambre des députés les pa- roles prononcées par M. le président du con- seil, ministre de la justice, en réponse aux propositions d'amnistie de MM. Marcou, Lockroy et Raspail.

M. DUFAURE. — Je m'efforcerai, après trois jours de débats, de ne pas donner de trop longs développements à ma réponse. Je désire tout ce qui est nécessaire et rien de plus.

On nous soumet tous à une pénible épreu- ve en nous obligeant à ramener notre esprit vers ces journées de deuil où Paris, après avoir été séparé de la France par la guerre étrangère, en était encore séparé par la tenta- tive d'une faction.

Au moment où nous croyions que, grâce au temps écoulé, l'ordre renaissait avec l'aff- ermissement du gouvernement et des lois, nous voyons renaître de vieilles querelles, d'anciennes haines, des malentendus sur les causes de l'insurrection de 1871 ; il nous est impossible de garder le silence. (Très-bien ! très-bien !)

Dans les discours prononcés jusqu'à ce moment, vous avez entendu des tentatives plus ou moins hasardees de justification de l'insurrection de 1871. On a cherché à ex- cuser la Commune en prétendant qu'elle avait été provoquée, et on a dit que la res- ponsabilité devait être partagée entre le gou- vernement, l'Assemblée nationale et les in- surrectionnels de Paris.

Quant à l'honorable M. Marcou, lui, il a trouvé une autre justification : « la Com- mune n'est point une insurrection, c'est un mouvement communal. »

L'Assemblée a fait justice de ces préten-

tions. En 1871, l'Assemblée nationale a-t- elle provoqué par un acte quelconque l'in- surrection ? Son premier acte a été de pro- clamer M. Thiers chef de la République française ; depuis le 17 février, jour où elle proclamait ainsi la nature du gouvernement qu'elle constituait, jusqu'au 18 mars, qu'on me dise ce qu'elle a fait pour surexciter la population parisienne ?

Et, quant au gouvernement, on oublie donc la situation terrible dans laquelle il était placé ?

Il a fallu un homme de premier ordre pour tirer la France de l'état où elle se trou- vait. (Applaudissements répétés.)

Si l'Assemblée n'avait pas eu cet homme, l'insurrection aurait pu éclater ailleurs. Oui, je le déclare, la France a été sauvée à cette époque de la situation la plus périlleuse où elle s'est jamais trouvée, et si elle en doit de la reconnaissance, c'est au chef du gouver- nement. (Broyants applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Ne méconnaissons pas la situation dans laquelle s'est trouvée la France et les prodiges d'intelligence qu'il a fallu pour la sau- ver. (Très-bien ! très-bien !)

Le chef du gouvernement, pas plus que l'Assemblée, n'avait provoqué l'insurrec- tion. Nous étions pleins de respect pour cette grande ville, l'honneur de la France, qui venait de supporter cinq mois de siège avec un courage dont j'avais été témoin et qui nous avait remplis d'admiration. (Très- bien ! très-bien ! à gauche.) Comment au- rions-nous provoqué un mouvement violent ?

Mais, dit-on, l'Assemblée avait trans- porté la capitale à Versailles. Je fais appel au bon sens de mes concitoyens et de l'his- toire. Est-ce que, dans cette journée de Paris, l'Assemblée n'aurait pas été emportée par un 45 mai contre lequel elle n'avait pas de défense ? Nous avions fait ce que nous devions faire, et rien n'a provoqué l'insur- rection.

D'ailleurs, comment a-t-elle commencé ? M. Marcou dit qu'elle a été une insurrection municipale. Mais elle réclamait bien autre

chose que les libertés municipales. Le 18 mars a été la suite naturelle des tentatives du 31 octobre et du 21 janvier.

Était-ce un mouvement municipal ? Tous les actes de la Commune répondent. Pour- quoi condamner-elle dans toutes ses pro- clamations l'Assemblée nationale qui siégeait à Versailles ?

M. Marcou fait remarquer que la Com- mune n'a pas nommé un gouvernement pro- visoire et qu'elle n'essayait pas de rayon- ner sur toute la France. Il se trompe : la Commune envoyait des émissaires dans toute la France ; elle provoquait à l'insur- rection les grandes communes de France.

On parle de la possibilité d'une fédéra- tion qui se serait établie. Je ne sais ce que cette fédéra- tion aurait pu être ; mais je sais que la France aurait eu le sort de la Pologne, et n'existerait plus. (Très-bien ! très-bien !) Je consens à dire, avec M. Lockroy, que ce n'était pas un mouvement socialiste. Mais voici ce que c'était.

Il y avait dans Paris 4,500 étrangers qui sont devenus, en partie, les arbitres de nos destinées ; il s'y trouvait 7,000 repris de justice, dont beaucoup frais sortis du ba- gne ; il s'y trouvait, enfin, beaucoup de ré- vateurs cherchant une position dans le boule- versement de la société.

C'est de cet accouplement monstrueux qu'a été formée la Commune. Tous les ac- tes, tous les écrits de la Commune le dé- montrent. Il y a dans Paris un dépôt pré- cieux où reposent les titres des familles parisiennes ; quel est le premier monument que la Commune a détruit ?

C'est le dépôt des actes de l'état-civil ! (Très-bien ! très-bien !)

Est-ce là un acte municipal ? Et l'incendie du grand livre, l'incendie du ministère des finances, sont-ce des actes d'intérêt municipa- l ?

Enfin, l'Hôtel-de-Ville, qu'on a appelé le palais de la démocratie, l'Hôtel-de-Ville où on se rendait dans les temps de révolution, est-ce dans l'intérêt des libertés municipales que la Commune l'a détruit ? (Très-bien ! très-bien !)

Non, c'était la révolution la plus radicale qui ait été jamais entreprise dans le monde. Et quand on dit que la France demande l'amnistie, on suppose que la France oublie tout cela et qu'elle méconnaît le caractère de la Commune. (Très-bien ! très-bien !)

Et je dis qu'il n'y a pas eu, après la ha- taille, des vainqueurs et des vaincus, il y a eu des insurgés réduits ou pris et la société appelée à les juger. (Approbation sur un grand nombre de bancs.)

Je ne rappellerai pas le programme de ré- pression exposé à la tribune par M. Thiers. Tous les gouvernements avaient procédé par déportation en masse. Le gouvernement d'alors a donné à tous les accusés des juges et la loi.

Et la juridiction n'a pas été modifiée, comme l'a dit M. Lockroy ; le nombre seul des conseils et des officiers rapporteurs a été augmenté.

L'œuvre de ces conseils reste au-dessus de tout soupçon. A Versailles, j'ai eu l'hon- neur de voir les officiers qui remplissaient les fonctions de juges d'instruction. Ils ont fait un dossier pour chaque inculpé ; ils ont rempli leur devoir avec une intelligence et une conscience au-dessus de tout éloge. (Très-bien ! très-bien !)

Et non-seulement les conseils de guerre ont jugé avec conscience, non-seulement ils ont rendu des jugements inattaquables en droit, mais des jugements qui ont dit la vérité. (Très-bien ! très-bien !)

Ils ont tenu compte des circonstances : 25,000 ordonnances de non lieu ont été rendues, et sur 40,000 inculpés, 10,000 seulement ont été jugés.

On a très-bien su que parmi ceux qu'on dispensait des poursuites il en était un grand nombre qui avaient pris part à l'in- surrection ; mais on a considéré qu'ils avaient été entraînés et qu'ils ne s'étaient pas livrés aux excès auxquels s'étaient livrés tant d'autres.

Plus tard, l'Assemblée a nommé une commission pour prononcer, d'accord avec le Président de la République, sur les de- mandes de grâce. La commission a exa-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'APPRENTI.

Une de ces tristes scènes que la pauvreté traîne si souvent à sa suite avait lieu vers le milieu de janvier 18... dans l'une des plus misérables mai- sons du faubourg de Bâle, à Mulhouse.

Au fond d'un grenier ouvert à tous les vents, où le givre entrainait les carreaux brisés, une femme d'une quarantaine d'années était étendue sur un lit en lambeaux ; sa figure livide annonçait que les sources de l'existence étaient tarées en elle.

La veuve Kosmann, c'était le nom de la mou- rante, avait lutté pendant plusieurs années contre les plus dures privations, et avait usé un corps na- turellement robuste dans un travail qui eût de- mandé des forces surhumaines.

A la mort de son mari elle était restée chargée de deux enfants, dont l'aîné avait à peine quatre ans ; ce n'était qu'en accumulant fatigues sur fati-

gues, misères sur misères, qu'en attendant bien souvent le salaire du lendemain pour satisfaire la faim du jour, qu'elle était parvenue à élever ses deux orphelins.

Depuis longtemps déjà elle sentait que sa vigueur l'abandonnait ; mais quand les forces lui manquè- rent entièrement pour le travail, la plupart des per- sonnes qui lui fournissaient de l'ouvrage, ignorant la cause de ce qu'elles appelaient sa négligence, cessèrent de l'employer.

Encouragée et soutenue, la pauvre femme fût peut-être parvenue à surmonter son mal, mais, ainsi repoussée, la lutte lui devint impossible.

Un soir, en rentrant plus accablée que de cou- tume dans sa mansarde, elle jeta un regard sur le bûcher et sur le buffet, vides tous deux, et dit à Frédéric, le plus jeune de ses fils :

— Garçon, Dieu peut-être aura pitié de nous ; mais ces jours-ci ne compte point sur moi, car je me sens bien malade. Tu es un bon travailleur, ton chef de fabrique t'aime ; quand il saura que toi et ton frère vous manquez de tout, il ne te refusera pas une avance. Je sais que c'est dur à faire, ces de- mandes ; mais tu as du courage, Frédéric, et Dieu a dit qu'il fallait s'aider soi-même.

Frédéric regarda sa mère avec anxiété : le pain leur avait souvent manqué, et jamais elle ne lui avait parlé ainsi.

Il fut effrayé de sa pâleur et de son abatement.

Cependant il retint les pleurs qui lui venaient aux yeux ; il s'approcha d'elle, l'engagea à se coucher, et lui dit qu'il allait se rendre chez M. Kartmann.

Mais l'avance qui fut faite par celui-ci suffit à peine pour satisfaire pendant quelques jours aux premiers besoins, et bientôt tout manqua de nou- veau à la pauvre famille.

Le 20 janvier, la mansarde de la veuve Kosmann était encore plus froide que de coutume ; l'œil au- rait en vain cherché une étincelle dans le poêle entr'ouvert ; seulement, deux cierges brûlaient sur une mauvaise table vermoulue placée auprès du lit, et on entendait encore dans la rue le bruit ar- gentin de la sonnette qu'un enfant de chœur agi- tait devant le saint viatique.

La mourante venait de recevoir les derniers se- cours de la religion.

Ses deux fils étaient à genoux près d'elle. Frédé- ric paraissait absorbé par la douleur ; François, l'aîné, pleurait aussi, mais on sentait que ces pleurs n'étaient dus qu'à l'émotion du moment, et à tra- vers cette affliction passagère il était facile d'entre- voir l'insouciance et l'insensibilité.

Peu après le départ du prêtre, l'agonisante essaya de se soulever, et fit signe à ses deux enfants de l'écouter avec attention ; puis, avançant vers eux ses bras défailants, elle leur prit à chacun une main et les attira doucement sur sa couche.

— Dans quelques heures, leur dit-elle, vous

serez entièrement orphelins, et vous n'aurez plus pour vous soutenir que vous-mêmes. Dieu est bon pour moi ; il m'enlève au moment où mes bras de- viennent trop faibles pour vous nourrir. J'aurais voulu rester encore quelque temps près de vous pour vous guider... mais, puisqu'il faut mourir, écoutez-moi : je n'ai à vous dicter que le testament du pauvre, celui des bons conseils. Avant que vous soyez en âge de gagner votre vie comme des hom- mes, vous aurez bien des mauvais jours à passer ; quels que soient vos besoins, pourtant, rappelez- vous que la probité est votre seule richesse. Sou- vent j'aurais pu m'approprier le bien des autres quand vous manquez de pain, mais quelle horri- ble que soient pour une mère les cris de faim que jette son enfant, j'ai mieux aimé les entendre que de faire une chose défendue par Dieu. D'ailleurs, l'avenir ne peut manquer de valoir mieux pour vous que le passé. Toi, Frédéric, tu es bien jeune encore, car c'est seulement à Noël dernier que tu as eu treize ans ; mais tu possèdes une véritable fortune, l'amour du travail. Quant à toi, enfant, ajouts-t-elle en tournant ses regards éteints vers son fils aimé, ne t'irrite point de ce que je vais te dire, et n'y vois point un reproche du passé, mais seulement une prière pour l'avenir. Veille sur toi, François ! tu n'aimes point le travail, et c'est cepen- dant la seule garantie de probité qu'il y ait pour le pau- vre. Quand on n'a pas le courage nécessaire pour

miné, jusqu'à quatre reprises différentes, les dossiers; de nombreuses grâces ont été accordées, un tiers des peines ont été commuées.

Irez-vous plus loin? C'est la question qui est posée. M. Raspail vous proposait l'amnistie pleine et entière, vous l'avez repoussée; je ne vois pas bien quelle grande différence il y a entre la proposition de M. Marcou et celle de M. Raspail. On serait fort embarrassé de dire quelles seraient, des horreurs qui ont ensanglanté Paris, celles qui ne seraient pas amnistées par la proposition de M. Marcou.

Tout à l'heure, il disait: Si on entre chez un armurier, si on y prend un chassepot avec l'intention mentale de se l'approprier, — nous en venons un peu au système d'Escobar (Rires). — c'est un crime de droit commun; si on le prend pour tuer un de ses concitoyens, ce n'est plus qu'un crime politique.

Quand des jeunes gens qui avaient pris des couteaux de bouchers avec lesquels ils ont frappé les otages, et qui ensuite avec ces couteaux déchiraient les vêtements des victimes pour leur enlever l'or qu'elles pouvaient avoir, était-ce un crime de droit commun ou un crime politique? L'honorable M. Marcou vous a dit: Je n'absous pas le massacre des otages parce qu'il était inutile.

Ainsi, c'est par l'utilité qu'a pu avoir un crime que vous le jugez? Il vous importe peu que ces hommes qu'on a assassinés fussent des hommes n'ayant jamais fait de mal à personne, ne pouvant inspirer de craintes à personne, des hommes vénérables par leur caractère et les souvenirs de leur vie. (Applaudissements.)

Vous dites: je veux bien que le massacre des otages soit un crime, puisqu'il a été inutile; vous l'auriez donc approuvé si on avait pu en tirer parti? (Applaudissements.) — Dénégations sur quelques bancs à gauche.

J'adjure la Chambre de me dire si ce n'est pas là ce qu'a dit M. Marcou. (Oui! oui!)

Quand M. Marcou, dans sa proposition, impose au gouvernement l'obligation de rendre compte dans les trois mois de l'exécution de la mesure qu'il propose, il oublie qu'il n'est pas un gouvernement qui accepterait qu'on lui imposât pareille obligation. (Très-bien! très-bien!)

La proposition de M. Marcou est inadmissible; je conjure la Chambre de la rejeter comme elle a rejeté celle de M. Raspail. Je n'ajouterai que peu de mots. Le mot amnistie, cette déclaration d'oubli, ce mot sacré, ne peut pas toujours être prononcé.

Vous n'avez pas mandat de déclarer que la France a oublié les crimes de la Commune; cela n'est pas vrai: cette déclaration, vous n'avez pas le droit de la faire. (Très-bien! très-bien!) M. Raspail citait tout-à-l'heure un empereur romain qui, ayant reçu un véhément outrage, répondait à ceux qui le pressaient d'en tirer vengeance: je n'ai rien ressenti. La Chambre n'a pas le droit de le dire.

La France a ressenti une blessure cruelle; cette blessure est toujours saignante; il faut

encore plusieurs années pour effacer le souvenir néfaste des crimes de la Commune. Est-ce à dire que la clémence ait dit son dernier mot? Non; mais ce n'est pas avec des distinctions de catégories qu'elle doit s'exercer. Les catégories sont toujours ou trop larges ou trop étroites.

Il y a des hommes qui ont été poussés par la misère, entraînés; rien n'empêche que le gouvernement ne prenne en considération les circonstances dans lesquelles ils se sont trouvés. Le gouvernement usera du droit de grâce en proportion de ce qu'on voudra bien ne pas insister pour une amnistie générale.

Une voix à gauche. — Vous êtes trop bon! M. DUFAYRE, président du conseil. — On me dit que je suis trop bon. Il y a des personnes qui dédaignent la grâce; mais parmi ceux qui ont pris une part presque involontaire aux événements, qui ont réfléchi, reconnu la faute commise, il y en a qui seraient moins dédaigneux que ceux qui m'interrompent. (Très-bien! très-bien!)

J'ajoute qu'il y a des hommes qui, ayant été coupables, se sont repentis, et dont la conduite est devenue une réparation: ceci doit être pris en considération.

Mais ce ne sont pas là des catégories à introduire dans une loi: ou vous avez confiance dans l'illustre Président de la République et dans ses ministres, et alors abandonnez-leur le soin de choisir, ou bien vous n'avez pas confiance, et alors cherchez d'autres ministres. (Applaudissements.)

Quant à ceux qui, libres à l'étranger, emploient toute leur activité à maudire leur patrie, à soulever toutes les haines contre elle; quant à ceux qui, dans des brochures ou dans des journaux publiés sous le voile de l'anonyme, ne parlent que de malédictions et de représailles; quant à ceux-là, qui conservent toutes les passions de 1871, ils ne nous accordent pas l'amnistie, nous ne voulons pas la leur accorder. (Applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs.)

Chronique générale.

Un incident d'une certaine gravité a signalé le début de la dernière séance du Sénat. M. de Francieu, peu satisfait de la réponse de M. de Marcère à sa question sur la légalité constitutionnelle de la 3^e circulaire de M. Ricard, a déclaré qu'il déposerait une demande d'interpellation, demande que M. Paris a saisie au vol et reprise pour son propre compte.

Il s'agit de savoir si les mots « espérances factieuses », employés par le ministre, constituent une violation de l'article 8 de la Constitution relatif au droit de révision. La discussion sur cette interpellation aura lieu mercredi prochain.

Voici ce que dit le Soir à ce sujet:

« On était assez inquiet, à l'issue de la séance, des conséquences possibles de cette interpellation. A examiner strictement la lettre de l'article 8 de la Constitution, le mot

qu'elle l'avait été dans sa vie.

Des porteurs, un seul prêtre et ses enfants la conduisaient à sa dernière demeure.

Sans les larmes et l'abattement de Frédéric et de son frère, rien n'eût averti qu'il existait un lien de parenté entre le cadavre et les deux assistants, car l'argent leur avait manqué pour acheter un crêpe, de même qu'il leur avait manqué pour sauver leur mère de la mort.

II.

Abandonnés à eux-mêmes, les deux frères ne tardèrent pas à suivre deux routes différentes selon le caractère de chacun d'eux.

François, que la mort de sa mère avait troublé, parce que la disparition de ceux qui nous soignent et nous aiment à quelque chose de saisissant même pour les cœurs les plus froids, ne trouva d'autre moyen d'échapper à sa tristesse que de chercher des distractions bruyantes.

Le lendemain du jour où il avait descendu sa mère dans la fosse, il était au Tanevat avec des garçons de son âge, courant et se battant à coups de pelotes de neige, ou bien glissant sur les flaques d'eau glacées que l'on rencontrait dans les clairières.

Frédéric comprit tout différemment ses devoirs; une fois sa première douleur apaisée, il songea à suivre les conseils de sa mère en travaillant avec courage. Il retourna à la fabrique les yeux rouges,

« factieuses » appliqué aux espérances des partis monarchistes est bien difficilement justifiable. L'interprétation spéculative fournie aujourd'hui par le ministre de l'intérieur est loin d'avoir convaincu tout le monde. Si, le jour de la discussion, le cabinet à la majorité, il ne l'aura pas de beaucoup de voix. Nous engageons vivement tous les partisans du cabinet actuel à se trouver à leur poste. Il serait déplorable de retomber en pleine crise pour une question de mots. »

Dans sa dernière réunion, la commission générale du budget a poursuivi l'examen du budget des dépenses du ministère des finances.

Elle a décidé de demander au ministre des finances le dépôt, dans le cours de la présente session, du projet de loi relatif aux pensions civiles.

M. Wilson a émis le vœu que les conseillers d'Etat, les préfets et les sous-préfets, traités dans les conditions de la loi de 1790, fussent soumis à la retenue de 5/10, comme les fonctionnaires dont les pensions sont réglées d'après la loi de 1853.

La commission s'est ensuite occupée des Caisses d'épargne. L'ensemble des sommes déposées s'élève à environ 745 millions. Plusieurs membres de la commission ont émis cette opinion qu'il fallait prier M. le ministre des finances de faire figurer désormais dans les écritures budgétaires non-seulement le solde libre, mais aussi la totalité des dépôts, c'est-à-dire la partie employée aussi bien que la portion disponible à la Caisse des dépôts et consignations, laquelle figure seule actuellement au compte de la dette flottante.

On a distribué aux députés le texte de la demande en autorisation de poursuites présentée contre M. Rouvier, député des Bouches-du-Rhône, par M. le procureur général près la cour d'appel de Paris, et déposée sur le bureau de la Chambre par M. Dufaure. Cette demande, on doit l'avouer, contient les imputations les plus graves contre M. Rouvier. La lecture de ce document a produit sur les députés une pénible impression.

Au moment où M. Dufaure stigmatisait les auteurs de pamphlets incendiaires qui ne cessent d'appeler aux armes, la douane de la frontière de Belgique saisissait un ballot de ces brochures envoyé en France par les réfugiés de la Commune.

Samedi, la Chambre a voté par 384 voix contre 6 un crédit de 125,000 francs destinés à la délégation ouvrière qui se rendra à l'exposition universelle de Philadelphie.

M. Léon Say vient de déposer un important projet sur les ventes judiciaires. Il diminue dans des proportions assez considé-

le front pâle et le cœur bien triste, mais aussi bien résolu.

En passant près de lui dans la journée, M. Kartmann s'arrêta.

— Vous avez été plusieurs jours sans venir, lui dit-il sévèrement; voudriez-vous, par hasard, renoncer à vos bonnes habitudes d'exactitude?

— Je soignais ma mère, monsieur.

— Elle est donc mieux maintenant?

— Elle est morte! répondit Frédéric en pleurant. M. Kartmann laissa échapper une exclamation de surprise.

— Pauvre enfant! dit-il; et depuis quand?

— Depuis deux jours.

— Allez, reprit le fabricant avec un mouvement de tendre compassion; allez, Frédéric, vous pouvez ne revenir qu'à la fin de la semaine, et vous recevrez votre paie comme si vous aviez travaillé.

— Merci, monsieur, répondit l'enfant; en quelque lieu que soit ma mère maintenant, elle doit être heureuse de me voir à l'ouvrage; je lui obéis en faisant ce que je fais.

M. Kartmann passa la main sur la tête du jeune apprenti avec un doux intérêt, et lui dit:

— Vous passerez parmi les premiers apprentis, Frédéric, et j'augmente votre paie.

Mais le zèle de l'orphelin ne se borna point seulement aux travaux de la fabrique. M. Kartmann annonça qu'il allait instituer chez lui un cours pri-

rables les frais de ces ventes, même de celles d'immeubles quand le prix d'adjudication ne dépassera pas 2,000 francs.

LES CINQUANTE DE L'AMNISTIE.

La proposition d'amnistie générale de M. Raspail a été repoussée par 392 voix noncées pour l'adoption appartenant tout à l'extrême-gauche. Parmi ces 50 députés, il y a 15 représentants de la Seine, 10 autres départements des Bouches-du-Rhône, du Var et du Rhône. En dehors des députations de ces départements, les membres qui ont voté pour la proposition sont isolés.

Voici les cinquante: MM. Allain-Targé, Allègre, Barodet, Louis Blanc (Seine), Bouquet, Brelay, Brisson (Henri), Cantagrel, Casse (Germain), Castelnaud, Clémenceau, Cotte, Doron, Daumas, Deschanel, Douville, Maillefeu (le comte de), Dréo (Ernest), Durand, Farcy, Floquet, Frébault, Girault, Greppo, Guyot, Lacascade, Lacreteille (de), Laisant, Leconte (Indre), Lockroy, Madier de Montjau, Maigne (Jules), Margue, Ménier, Millaud (Edouard), Moreau, Nadaud (Martin), Naquet (Alfred), Ordinaire, Périn (Georges), Raspail père (Bouches-du-Rhône), Raspail fils (Seine), Rollet, Rouvier, Talandier, Tiersot, Turigny, Yignes, Il faut ajouter M. Spuller, qui a protesté de son désir, à la séance du lendemain.

Il est curieux de relever les noms de quelques députés radicaux qui n'ont eu le courage ni de repousser l'amnistie ni de voter, et se sont abstenus après avoir promis à leurs électeurs de tenir une conduite toute contraire. Au premier rang, il faut citer M. Gambetta, et à côté de lui: MM. Spuller, Marmottan, Bonnel, Duprat, Gent, Boyssset, Devoucoux, Lepère, Pascal Duprat, Proust, Sansas, Tardieu, Varanbon et Viette.

La députation de la Seine s'est partagée de la manière suivante: Ont voté pour l'amnistie: MM. Allain-Targé, Barodet, Louis Blanc, Brisson, Cantagrel, Casse, Clémenceau, Deschanel, Farcy, Floquet, Frébault, Greppo, B. Raspail et Talandier. Se sont abstenus: MM. Gambetta, Marmottan, Pascal Duprat et Spuller. Ont voté contre: MM. Bamberger, Denfert-Rochereau, Decazes, Sée, Thiers et Tirard.

Nous extrayons purement et simplement les lignes suivantes du compte-rendu officiel de la séance du 17 mai, à la Chambre des députés:

maire qui aurait lieu le soir, et qui devait, pour ses apprentis, remplacer les écoles publiques dont ils ne pouvaient profiter; cette nouvelle combait Frédéric de joie.

C'était la première voie d'instruction qui s'ouvrait devant lui.

Plus d'une fois il avait entendu sa mère déplorer cette ignorance dont ses enfants n'avaient aucun moyen de sortir, et il avait facilement compris par ses propres observations combien l'instruction était utile dans la vie.

Ce fut donc un vrai bonheur pour lui quand il entendit M. Kartmann parler de son projet; et quand arriva le 15 février, jour où les cours devaient s'ouvrir, il partit pour son atelier plus dispos qu'il n'était jamais au travail et le cœur plein des plus courageuses résolutions.

Pendant tout le jour la pensée du soir ne le quitta pas une minute; il entrevoyait ce moment comme celui de la récompense promise à son activité, et jamais sa tâche ne lui parut plus légère.

Mais le pauvre enfant était loin de prévoir, dans sa généreuse impatience, tous les obstacles qui l'attendaient sur la route.

(La suite au prochain numéro.)

gagner son pain de chaque jour on est bien près de le voler! Reste auprès de Frédéric, enfant, c'est ton compagnon naturel; écoute les avis qu'il te donnera, ne le blesses point de sa supériorité; lui-même sait bien que c'est à Dieu qu'il la doit, et il ne l'en fera point souffrir.

Puis, serrant la main de François qui restait immobile dans la sienne:

— Jure-moi, lui dit-elle, que tu ne te sépareras point de ton frère, et que tu n'iras point chercher un toit loin de la seule affection qui te reste.

François ému promit en pleurant, et bien qu'il n'y eût rien de profond et de senti dans cette promesse, elle parut contenter la mourante, car sa figure s'illumina d'un rapide rayon de joie.

— Je meurs tranquille, dit-elle. Oh! mes enfants bien-aimés! n'oubliez point que tout ce que j'ai souffert c'est pour vous deux, et quand vous vous plaigniez, vos deux voix m'arrivaient au cœur en même temps; restez donc unis dans cette vie comme vous l'avez été dans mon amour.

Puis, étendant ses mains glacées sur ces deux jeunes fronts qui se courbaient devant elle, elle prononça d'une voix inintelligible quelques mots qui ne s'adressaient qu'à Dieu et ne furent entendus que de lui seul; ensuite elle rendit le dernier soupir.

Le lendemain, les deux orphelins suivaient au cimetière cette femme aussi pauvre dans son convoi

« M. Clémenceau (député républicain et secrétaire de la Chambre). L'Assemblée de 1871 avait été nommée pour faire la paix, et personne ne viendra soutenir ici qu'elle avait été nommée pour faire la monarchie. »
 * * *
 » M. Robert Mitchell. Alors la République est illégitime, et l'Assemblée n'avait pas le droit de la faire. »
 * * *

Le plus ancien général de division de la cavalerie est le duc de Nemours, dont la nomination remonte au 11 novembre 1837; sa date de naissance est le 25 octobre 1814.

Le plus âgé est le comte de Palikao, maintenu au-delà de la limite d'âge; il est né le 4 juin 1796 et est entré au service dans les gardes du corps, le 16 juillet 1814.

Le plus jeune est le général marquis de Galiffet, né le 23 janvier 1830.

Les deux plus jeunes généraux de brigade sont : le prince Murat, né le 21 juillet 1834, et Michel Ney d'Elchingen, né le 3 mai 1835.

Le plus ancien des colonels est le prince de Bauffremont; sa promotion remonte au 4 août 1867.

Le duc de Chartres, né le 9 novembre 1840, est le plus jeune des lieutenants-colonels. Il a servi comme lieutenant dans le régiment de cavalerie de Nice, comme capitaine dans l'armée des Etats-Unis du Nord, puis est entré dans l'armée française en qualité de chef d'escadron.

A part le prince de Bauffremont, aucun de ces officiers ne sort de Saint-Cyr.

Strasbourg autrefois et aujourd'hui.

Depuis deux ans, le nombre des étrangers venant visiter Strasbourg en touristes a considérablement diminué. Tout de suite, après le siège, le spectacle d'une ville bombardée amena une foule de curieux et fit les affaires des maîtres d'hôtel.

En 1872 et 1873, la surexcitation commerciale, des motifs de spéculation et divers motifs spéciaux encore continuèrent d'attirer les étrangers à Strasbourg.

Mais, depuis lors, le passage des voyageurs, des touristes proprement dits, s'est ralenti de plus en plus, et n'est presque plus rien si on le compare avec l'époque antérieure à la guerre, alors que les jeux de Bade attiraient dans cette ville d'eaux des caravanes de touristes cosmopolites, qui ne manquaient jamais de passer par Strasbourg et de s'y arrêter plus ou moins longtemps.

Sous ce rapport tout le monde est d'accord. Strasbourg a beaucoup perdu, et si les hôtels grands et petits ont largement profité des circonstances, si tristes qu'elles fussent, où s'est trouvé placé Strasbourg le lendemain de la reddition, ils ressentent, en revanche, à présent, le contre-coup de la situation. Les bilans des principaux hôtels de notre ville, depuis deux ans, en diront à cet égard plus long que les dissertations.

Les frais ont augmenté dans des proportions considérables et les recettes ont diminué.

On cite entre autres un de ces hôtels, classés parmi les premiers non-seulement de Strasbourg, mais encore de tous les pays rhénans, qui a adressé récemment son bilan de 1875 et n'a pu donner que 4 fr. 40 à ses actionnaires.

Si la prospérité générale des affaires se juge d'après celle des grands hôtels d'une ville, on reconnaîtra, qu'à Strasbourg, elle laisse à désirer en ce moment. Cette situation se relèvera-t-elle par l'agrandissement de la ville? Personne ne voudrait l'affirmer.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le détachement du 66^e de ligne en garnison au château a quitté ce matin notre ville. Il est remplacé par deux compagnies du 13^e bataillon de chasseurs à pied, arrivées ce matin à onze heures, venant de Tours.

L'un des fils du Président de la République, M. Patrice de Mac-Mahon, est lieutenant dans l'une des compagnies en garnison à Saumur.

Hier matin, notre compagnie de sapeurs-pompiers, accompagnés de sa musique, a fait sa première promenade militaire de l'année. Elle s'est réunie à six heures sur la

place du Champ-de-Foire, et, après avoir traversé toute la ville, s'est rendue à Saint-Lambert, d'où elle était de retour vers neuf heures.

L'inspection de la gendarmerie de l'arrondissement de Saumur vient d'être faite par M. le colonel Perottin, chef de la 12^e légion de gendarmerie résidant à Tours.

Toutes les brigades de l'arrondissement étaient réunies dès samedi à Saumur pour le tir à la cible, qui a eu lieu dans les landes de Marson.

Hier matin, une revue a été passée, par M. le colonel inspecteur, sur la place du Champ-de-Foire.

Le 7 mai, la musique municipale de Saumur, réunie aux musiques du collège et de l'école mutuelle, avait brillamment inauguré ses concerts d'été dans le Square. Elle s'est fait entendre de nouveau hier soir à huit heures et demie. Le printemps, si en retard cette année, était décidément arrivé depuis la veille, et par conséquent cette soirée musicale avait attiré un public plus nombreux que celle d'il y a quinze jours.

ELECTION D'ANGERS.

Hier, M. Maillé a été élu dans la 2^e circonscription d'Angers, contre M. Fairé, avocat, à une majorité de 231 voix.

RÉCLAMES ÉLECTORALES.

On se souvient de la lettre que M. Lepelet, candidat à la députation dans la Vienne, s'était fait adresser par M. Thiers. Eh bien, à l'occasion de l'élection qui a eu lieu hier à Angers, M. Maillé avait également reçu deux réclames électorales, l'une signée de M. Jules Simon, sénateur, l'autre de M. Henri Martin, également sénateur, lesquelles réclames ont été publiées en caractères d'affiches remplissant toute la première page du *Patriote* paru vendredi et samedi.

Voici le texte de la première lettre :

« Versailles, 17 mai 1876.

» Mon cher ancien collègue,

» On me donne de bonnes nouvelles de votre candidature; j'en suis très-heureux. Vous ne pouvez douter de l'intérêt que prennent à ce qui vous touche ceux qui ont eu le plaisir de siéger pendant ces dernières années sur les mêmes bancs que vous et qui ont concouru avec vous à la fondation du gouvernement républicain.

» Il faut que vous nous reveniez.

» Nous avons besoin d'hommes comme vous, qui honorent notre parti par leur conduite passée, par leur vie tout entière et par leur constante sagesse.

» Ce n'est pas le tout que d'avoir fondé la République, il faut la rendre aimable et durable. — Venez nous y aider. — Tous les gens modérés, les gens pratiques, les vrais libéraux, ceux qui aiment la probité et le travail, qui veulent donner du calme et de la sécurité au pays, doivent voter pour vous, mon cher Maillé.

» Si vos anciens Collègues de la Gauche pouvaient voter dans votre circonscription, vous auriez là trois cent trente voix qui vous seraient bien cordialement données; malheureusement nous ne pouvons que faire des vœux pour vous et vous dire, de loin : Bon courage et bon succès.

» Votre dévoué Collègue,

» JULES SIMON.

La lettre de M. Henri Martin était conçue en ces termes :

« Paris, 16 mai 1876.

» Mon cher ancien collègue,

» Je vous envoie mes souhaits bien sincères et bien cordiaux. — Nous avons traversé ensemble les jours d'épreuves d'où la République est sortie victorieuse.

» Il serait juste que vous fussiez appelé à consolider ce régime salutaire que vous avez préparé avec nous.

» Votre élection, en 1874, avait été un heureux symptôme du progrès de l'esprit public et avait causé dans nos rangs une véritable satisfaction.

» Puisse la perte cruelle que nous venons de faire et qui frappe d'une manière plus particulière vos départements de l'Ouest, exciter un redoublement de zèle parmi nos amis d'Angers ! Notre courageux ministre de l'intérieur est mort à la peine : serrons nos rangs pour assurer l'avenir de la cause qu'il servait et qui est identifiée à l'existence même de la France.

» Au revoir, bientôt, je l'espère, à Versailles.

» HENRI MARTIN.

BEAUFORT. — Dimanche prochain, 28 mai, aura lieu à Beaufort la fête patronale dite Jeanne de Laval.

Les musiciens de Beaufort, Baugé, Mazé, Corné, Saint-Mathurin et les Rosiers viendront prêter leur concours à cette fête dont voici à peu près le programme :

Dans la matinée, il y aura une distribution de pain aux indigents. A 1 heure de l'après-midi, on recevra les différentes musiques qui défilent dans les principales rues de la ville.

De 2 heures 1/2 à 4 heures, jeux de toutes sortes.

A 4 heures du soir, un grand festival sera donné par toutes les musiques réunies.

A 6 heures, un immense banquet sera servi sous les Halles; à 8 heures, un brillant feu d'artifice sera tiré par M. Vincent. Enfin, cette fête se terminera par une représentation théâtrale offerte par MM. les artistes du Grand-Théâtre d'Angers.

Pendant toute la soirée, les principales rues de la ville et les promenades seront illuminées.

On lit dans le *Journal de l'Ouest*, de Poitiers :

« On en parle assez en ville pour que nous en parlions à notre tour.

» La majorité républicaine du conseil municipal de Poitiers vient de voter cent francs — à prendre sur notre argent ! — pour l'érection d'une statue de la Liberté... en Amérique.

» La majorité du conseil municipal est généreuse; il est vrai que cela ne lui coûte guère. Cent francs ! c'est une bagatelle, quand on les prend dans la poche des autres; mais, en fait de liberté, le public doit trouver un peu grande celle dont il s'agit. »

Si nous en croyons l'*Echo de la Vienne*, les instructions de l'administration des Postes ne sont pas encore parfaitement connues de certains habitants de la campagne, et comme preuve notre confrère en donne un exemple assez curieux.

Dimanche matin, dit-il, nous étions arrêté devant le bureau de la poste, lorsque arriva, une lettre à la main, un brave homme que nous reconnûmes pour être un habitant de la commune de Saint-Gaudent.

Notre homme jeta sa lettre à la boîte, et... resta. Il se mit à chercher dans sa poche, en sortit sa bourse, qu'il délia.

Tiens ! nous dûmes en souriant, est-ce que, par hasard, cet homme aurait l'intention d'affranchir sa lettre en la faisant suivre de la monnaie qu'il retire de sa bourse? Laissons faire, ce sera une plaisanterie qui ne peut pas nuire au Trésor.

Effectivement, le client de la poste laissa choir ses gros sous au fond de la boîte.

M. le receveur, surpris par le bruit de la chute du métal, ouvrit aussitôt sa fenêtre, cria après notre homme, qui, croyant sa besogne bien faite, s'en allait bon train. Il le fit entrer à son bureau et lui apprit la manière d'affranchir une lettre.

Faits divers.

L'inauguration de la statue du poète Reboul a eu lieu le 17 mai, à Nîmes, au milieu d'une très-grande affluence.

Le 18 mai, un grand banquet a été offert en l'honneur des félibres de Provence du Languedoc.

Hier dimanche, il devait y avoir réjouissances publiques.

Une grande course espagnole, avec quatre toréadors, était donnée dans l'amphithéâtre romain. Au soir, la ville était illuminée.

On avait annoncé que la maison de Reboul, les Arènes et la Maison-Carrée seraient éclairées pendant trois heures par des feux de Bengale.

L'administration française, que tout le monde nous envie... chacun sait cela. Jugez donc par le fait suivant de ce que doivent être les administrations que personne n'envie :

Un de nos amis, jeune homme de vingt-huit ans, revient de Russie où il a passé dix-huit mois, et, faisant partie de la réserve,

va tout de suite chez le général commandant la place afin de se faire inscrire.

Vous croyez sans doute qu'il lui a suffi de dire : « Je suis monsieur un tel, j'arrive de Russie, voici mon passeport qui en fait foi et qui constate que j'ai passé la frontière tel jour. »

Ah ! bien oui ! on l'a envoyé aux bureaux de la rue du Luxembourg pour qu'il se renseignât sur son cas; là, on lui a répondu qu'il lui fallait d'abord élire domicile à Paris. Pour cela, il est allé à la mairie de son arrondissement; on l'a prié de revenir avec deux témoins pour signer sa déclaration; le lendemain, il a dû retourner chercher l'extrait du registre des déclarations.

Ah ! j'oubliais !... avant cela il lui avait fallu écrire au maire de la ville qu'il habitait avant son départ pour la Russie, pour lui demander un extrait du registre des déclarations de changement de résidence.

Muni de ses deux pièces, il a dû se présenter au bureau militaire de sa mairie, où on lui a donné un récépissé de ses déclarations; puis on l'a envoyé à la caserne de gendarmerie des Minimes, rue de Béarn, où on lui a demandé un certificat constatant ses moyens d'existence.

Il lui a fallu se procurer cette pièce aussi du commissaire de police de son quartier. Cela a nécessité quatre démarches. Il a eu alors le droit de demander au général commandant la place l'autorisation de résider à Paris.

Avec cette autorisation, il est retourné à la caserne des Minimes se faire inscrire. De là, il s'est rendu à la caserne de la porte de Passy pour connaître son corps.

J'ai passé sur bien des détails. Sachez seulement que cela lui a coûté trente-huit démarches et que cela dure depuis trente-deux jours.

Je vous demande un peu comment un ouvrier ou un employé pourrait suffire à une telle besogne et pourrait supporter une telle perte de temps ?

Ce qui ne nous empêche pas de dire : Cette administration française que tout le monde nous envie... (Cliché n° 2.)

Dernières Nouvelles.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE DE L'ECHO SAUMUROIS.

Angers : Maillé, républicain, élu, 9,843 voix ; Fairé, 9,582.

Bressuire (Deux-Sèvres) : La Rochejaquelein, 8,934 voix ; Bernard, 8,918. — Un ballottage est probable.

Cognac (Charente) : Cunéo d'Ornano, élu, 9,436 voix ; Planat, 6,624.

Landes : Loustalot, élu, 6,066 voix ; Cardenan, 5,946.

Gers : Peyrusse, élu, 7,854 voix ; David, 7,762.

Le *Journal des Débats* annonce que le conseil des ministres, qui s'est tenu samedi matin à Versailles, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, a commencé à s'occuper du mouvement préfectoral et sous-préfectoral. L'examen des changements que M. de Marcère propose d'apporter dans son personnel administratif n'a pu être terminé dans cette séance.

L'Angleterre refuse de s'associer aux autres puissances et d'accepter le memorandum du prince Gortschakoff tel qu'il a été arrêté dans l'entrevue de Berlin.

Cette résistance ne surprendra personne, pas même les trois chanceliers. Peut-être l'un d'eux, au moment où il s'associait aux demandes de la Russie, comptait-il sur l'opposition de l'Angleterre pour le dégager de cette association.

Quoi qu'il en soit, la résistance de l'Angleterre, si elle ne remet pas tout en question, diminue singulièrement la portée de l'entente des trois empereurs, et la solution de la question d'Orient est encore à chercher.

Pour les articles non signés : P. GODET.

LA RENTE EXTÉRIEURE ESPAGNOLE

3 0/0

Doit recevoir la totalité de ses intérêts. Les porteurs de titres sont invités à envoyer leur adhésion à

UNE PROTESTATION

dans ce sens, déposée dans les Bureaux de la GAZETTE DE PARIS, 51, rue Tailbout, Paris. On peut adhérer jusqu'au 25 mai exclusivement, par lettres affranchies adressées à M. le Directeur de la Gazette de Paris, 51, rue Tailbout, en ayant soin d'indiquer exactement les numéros des titres et leur valeur en piastres ou réaux.

8^e année.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES

Résumé de chaque numéro :

4 fr. Bulletin politique. Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des chemins de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Listes des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

PRIME GRATUITE

Manuel des Capitalistes

1 fort volume in-8°

PARIS — 7, rue Lafayette. — PARIS

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

blanc, avec la marque de fabrique *Revalessière* Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88.000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de

Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Worzer, etc., etc.

N° 65.476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46.270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46.210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46.218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18.744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49.522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes de : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 52 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalessière, En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalessière chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. BRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

6 heures 20 minutes du matin.

11 — 30 — — — — —

1 — 45 — — — — —

7 — 40 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 35 minutes du matin.

10 — 45 — — — — —

12 — 30 — — — — —

6 — 20 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 MAI 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	67	90	» 10	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	725	» 2 50	» »	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	747	50	» 3 75
4 1/2 % jouiss. septembre.	97	25	» »	Crédit Mobilier	150	» »	1 25	Crédit Mobilier cap., j. juillet.	380	» »	6 25
5 % jouiss. novembre	105	20	» »	Crédit foncier d'Autriche	487	50	» 2 50	Société autrichienne, j. janv.	557	50	2 50
Obligations du Trésor, t. payé.	483	50	2 00	Charentes, 400 fr. p. j. août.	445	» 23 75	» »	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	428	»	» 25	Est, jouissance nov.	587	50	» »	Orléans	324	»	» »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	487	»	» »	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	970	»	» »	Paris-Lyon-Méditerranée.	323	»	» »
— 1865, 4 %	506	»	» 1	Midi, jouissance juillet.	755	» 5	» »	Est	321	»	» »
— 1869, 3 %	366	»	» 1	Nord, jouissance juillet.	1248	75	1 25	Nord	325	50	» »
— 1871, 3 %	349	»	» 1	Orléans, jouissance octobre.	997	50	1 25	Ouest	321	50	» »
— 1875, 4 %	476	50	» »	Ouest, jouissance juillet, 65.	645	» 5	» »	Midi	381	»	» »
Banque de France, j. juillet.	3635	»	31	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	» »	Deux-Charentes	299	50	» »
Comptoir d'escompte, j. août.	630	»	5	Compagnie parisienne du Gaz.	1215	» 7 50	» »	Vendée	250	»	» »
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	367	50	2 50	Société immobilière, j. janv.	15	»	1	Canal de Suez	521	»	» »
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	345	»	» »	C. gén. Transatlantique, j. juill.	327	50	2 50				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	745	»	10								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1^{er} mai 1876)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.

6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)

9 — 1 — — — — — omnibus-midi.

1 — 37 — — — — — soir, express.

4 — 10 — — — — — omnibus.

7 — 17 — — — — — omnibus.

10 — 37 — — — — — omnibus-midi.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI.

3 heures 26 minutes du matin, direct-omnibus.

8 — 20 — — — — — omnibus.

9 — 41 — — — — — express.

12 — 38 — — — — — omnibus-midi.

4 — 44 — — — — — omnibus-midi.

10 — 28 — — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 11 h.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

MAISON B. GABORIT

6, rue Saint-Jean, 6, SAUMUR

CHOIX IMMENSE DE NOUVEAUTÉS POUR ROBES

Depuis les plus bas prix.

ARTICLES POUR MARIAGES. — DEUIL ET DEMI-DEUIL.

Grand assortiment de Crétonnes et Percales de Mulhouse, de Jaconas, d'Oxford anglais, de Zéphir, pour Robes et pour Chemises.

TOILES EN TOUS GENRES ET DES MEILLEURES FABRIQUES.

TISSUS UNIS :

MÉRINOS, CACHEMIRE, BENGALINES, ALPAGAS, BRILLANTINES, etc.

TRÈS-BEAU CHOIX DE DRAPERIES

pour hommes et enfants; le pantalon, par 1 mètre 20, depuis 7 fr.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Le dimanche 28 mai 1876, à midi,

En l'étude de M^e LAUMONIER,

DE

LA PROPRIÉTÉ

DE

L'ILE-OGER

Située à neuf kilomètres de Saumur, sur les bords de la Loire, entre Villebriand et Gaure, sur la commune de Varennes-sous-Montsoreau.

Cette propriété, qui dépend de la succession de MM. Rémy Arvert et Gauthier, juge de paix retraité, comprend :

Maison de maître, ayant salon, salle à manger, office, cuisine, plusieurs chambres à coucher, le tout de plain-pied; — remise avec pressoir, cour et servitudes; — parterre, jardin bien arrosé et clos de murs, avec bassins; — un étang; — maison de fermier,

terres labourables, vignes en rangées, verger;

Le tout contenant environ 4 hectares 55 ares 71 centiares.

Jouissance immédiate.

On peut traiter à l'amiable avant le jour de la vente.

Pour visiter, s'adresser à la propriété, et, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire. (217)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE,

En totalité ou par parties.

UNE

GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55.

Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse; plusieurs caves, lieux à l'anglaise; tous les appartements sont parquetés.

S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M^e CLOUARD, notaire. (190)

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

A VENDRE

FONDS DE COMMERCE

DE MARCHAND

DE GRAINS, SONS et FARINES

EN DÉTAIL,

Auquel on pourrait donner une grande extension,

Avec la MAISON dans laquelle il est exploité, sise au centre de la ville de Bourgueil.

Il sera accordé toutes facilités de paiement.

S'adresser à M^e FLEURIAU notaire à Bourgueil. (219)

LES PERSONNES désireuses de guérir vite et bien : Urines irritées, — Économie, — Retraitements, — Douleurs de la Vessie et des Reins, — Gravelle, — Goutte et Foie, prendront tout de suite les OUVLES SUÉDOIS. Seul remède efficace, agréable et peu coûteux. — Boîte de 80 ovules, 4 fr. (franco poste). Conseils gratuits. Pour les cas difficiles, consultation d'un grand médecin. Toutes les maladies des deux sexes : Impuissance, stérilité, pertes, syphilis, sang vicié, etc., sont traitées de 2 à 5 heures par lettres. — Ecrire à Paris, Pharmacie COLOMER, 103, rue Montmartre. — Toutes les maladies nerveuses : Névralgies, — Spasmes, — Hystérie, — Rhumatismes, — Convulsions, — Epilepsie, — Asthme, — Coqueluche, etc., sont traitées par lettres. (147)

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,

COMMERCE D'ÉPICERIE

S'adresser à M^{me} veuve BOUGHARD, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

A LOUER

Présentement ou pour la Toussaint 1876,

UNE MAISON DE CAMPAGNE

Pres de l'église de Saint-Lambert-des-Lévées,

Avec cour, jardin, puits, remise, écurie, etc.

S'adresser à M. LECOMTE, fermier à Mouligné. (226)

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UN DÉBIT SUR COMPTOIR DE VINS ET LIQUEURS

Situé à Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN REPRÉSENTANT

S'adresser à M. HENRY PONS, négociant à Montpellier, fabricant de trait d'absinthe, kirsch, vermouth, bitter, successeur de GABOZ et PONS. Grande maison de vins fins, natures, d'imitation et spiritueux.

Saumur, imprimerie P. GODET.